

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couvertures de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	15X	20X	24X	28X	32X

PER
Mme S St Onge,
107 rue Sherbrooke,

ER 1894

No. 10.

PER
M-99

S

LE
MESSAGER
DE



SAINTE ANN
DE LA

POINTE AU PERE
RIMOUSKI

Imprimé par O. D'ARVEAU, Québec

DECLARATION

Soumis aux décisions de la Sainte Eglise, et conformément au décret d'Urbain VIII, nous ne prétendons en aucune manière déterminer le véritable caractère des faits rapportés dans le *Messenger de Sainte Anne*, ni prévenir le jugement de l'autorité apostolique lorsque nous accordons à quelque personnage le titre de saint.

LE MESSAGER DE SAINTE ANNE paraît à la fin de chaque mois, par livraison de 24 pages, in-8, formant à la fin de l'année un beau volume de plus de deux cents pages.

Prix d'abonnement : 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

L'abonnement part du 1er de chaque mois, et se paie d'avance.

LE MESSAGER

DE

SAINTE ANNE

DE LA POINTE-AU-PÈRE

Pour tout ce qui a rapport à la rédaction et à l'administration, on doit s'adresser au RÈV. M. R. PH. SYLVAIN, RIMOUSKI, P. Q.

LE MESSAGER
DE
SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DE PÈLERINAGE DE
SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PUBLIÉ AVEC L'APPROBATION DE SA GRANDEUR MGR
L'ÉVÊQUE DE RIMOUSKI.

SOMMAIRE. — Le tombeau de sainte Anne et de saint Joachim, 193.
— Rome : Réception des fidèles de Rome par S.S. Léon XIII,
198. — Jeanne d'Arc, 200. — L'Apostasie selon la doctrine de
l'Eglise, 201. — Poète vs. Missionnaire, 225. — Bulletin,
207. — Nécrologie, M. l'abbé J. R. Roy, 208. — Actions de
grâces, 211. — Recommandations, 212. — Avis, 212.

TOMBEAU DE ST JOACHIM ET DE STE ANNE

SOUS L'ANTIQUE BASILIQUE DE STE-ANNE,
A JÉRUSALEM.

(Suite.)

Mais quand Justinien au sixième siècle, les Amalfitains au onzième, les Croisés au douzième, eurent dédié d'autres églises à la sainte Vierge, notre basilique fut désignée d'une façon par les indigènes et d'une autre par les étrangers.

De Justinien jusqu'aux Croisés, les Occidentaux con-

tinuèrent de la désigner sous le nom de Sainte-Marie, en ajoutant, ce qui la spécifiait, *in Probatice* (sainte Marie à la Probatique).

Pendant la même période les indigènes s'habituaient à la désigner sous un nom plus bref : Sainte-Anne. Vous en savez la raison.

Pendant la domination franque, ce nom seul fut employé ; et chez les écrivains occidentaux, il a persisté jusqu'à nos jours.

Tandis que depuis l'expulsion des Croisés et la fondation du grand collège de Saladin, les Orientaux la nommèrent et la nomment encore Salahieh.

Tous les Palestinologues connaissent ces changements qui, pour d'autres, paraissent assez étranges. A ceux-ci je ferai remarquer que la porte orientale de la ville a toujours été appelée par les chrétiens d'Orient : Bab Sitti-Mariam (Porte de Madame Marie) ; tandis que les chrétiens d'Occident l'ont appelée tantôt Porte de Jéricho, tantôt Porte de Josaphat, et même (les Pères Dominicains vous diront pourquoi) Porte Saint-Étienne.

Ainsi, Messieurs, à moins que le contexte ne s'y oppose formellement, toutes les fois que nous rencontrons dans un document occidental, parlant de Jérusalem, une église nommée Sainte-Marie, Sainte-Marie où elle est née, Sainte-Marie à la Probatice, Sainte-Anne, vous saurez qu'on désigne la basilique appartenant aujourd'hui à la France ; de même que si vous lisez les noms de Sainte-Marie, Sainte-Anne, Salahieh dans un document oriental.

Cette observation projettera un rayon lumineux sur les premiers siècles du christianisme vers lesquels nous remontons toujours.

Voici, Messieurs, les sept derniers textes qui me restent à produire. Ces témoins sont brefs, précis ; ce sont les plus vieux que je connaisse ; ils ont donc un certain droit à vous être présentés.

En 1330, le Dominicain italien François Pipino raconte sa visite dans notre sanctuaire : “ Et là j'ai vu et j'ai touché le tombeau où se trouve le corps de la Bienheureuse Anne, mère de Marie.”

En 1292, un autre Dominicain, Ricoldi, parlant de la crypte de la Nativité de Marie, ajoute : “ Et là, tout contre, est ensevelie la bienheureuse Anne, sa mère ” (1).

Dans *Les Chemins des Pèlerinages de la Terre Sainte* on trouve :

“ Au nord du Temple “ est Probatia Piscina, et illucques près est Sancta Anna et son monument.”

Le continuateur de Guillaume de Tyr écrivait en 1261 : “ Par dehors les murs du Temple était la Piscine. Près d'illeuc était l'Esglyse Sainte Anne, la mère à Notre-Dame ; là gist ele.”

Vers 1231, l'auteur des *Pèlerinages par aler en Jérusalem* voit au nord du Temple “ Probatia Piscina. Illucques près est Sainte-Anne et son monument.”

Présentons, en terminant, un poète grec et un pèlerin de Russie.

“ Du côté du nord, chantait Perdicas, protonotaire d'Éphèse, vous apercevrez des maisons élevées, un palais, la demeure agréable de Joachim et d'Anne où se trouve la tombe sacrée des deux parents de Marie.”

Voilà enfin, entre 1113 et 1115. l'igoumène Daniel :

(1) Fr. Ricoldi de Monte Crucis, *Liber Peregrinationis*, p. 111 :

“ Ibi ostenderunt locum ubi affirmaverunt vers quod fuit nata beata Virgo. Et ibi iuxta sepulta est beata Anna, mater ejus.”

“ Une grande église consacrée à la mémoire de Joachim et d'Anne, est bâtie sur ce lieu. On y voit une petite caverne taillée dans le roc ; elle est placée sous l'autel. C'est là que se trouve le sépulcre de saint Joachim et de sainte Anne.”

Elle est finie, Messieurs, la moitié la plus ardue de notre conférence. Depuis longtemps, nous ne parlons plus de l'honorable et savant critique qui nous accusait d'avoir créé la tradition du Tombeau de sainte Anne. Vraiment je suis vieux déjà ; vous le savez, Messieurs, vous le voyez. Mais tout de même, je ne suis pas assez *antique* pour me laisser attribuer sans protestation, la paternité d'une tradition antérieure de sept siècles à votre propre naissance.

Messieurs,

Les textes nombreux apportés précédemment, nous ont révélé sous notre sanctuaire la présence du tombeau de sainte Anne : ils nous ont dit sa profondeur au-dessous du sol de l'église supérieure (22 marches) ; on a vu une seconde grotte taillée dans le roc vif, jadis couverte de peintures et placée exactement sous l'autel.

Les historiens indigènes ont même affirmé : 1° que le tombeau a donné son nom à l'église, et 2° que l'église elle-même est antérieure à l'Islamisme.

Or, Messieurs, si nous pouvions solidement établir ce dernier point, nous reporterions la date de nos preuves, environ cinq siècles avant l'établissement du royaume latin de Jérusalem. — Vers la fin du sixième siècle, nous ne serions plus guère éloignés de la période des grandes constructions religieuses de sainte Héléne.

Et comme “ la plupart des basiliques primitives

furent élevées à l'endroit même où étaient ensevelis les restes mortels d'un martyr ou d'un autre saint illustre (1) ; nous ne pourrions pas plus raisonnablement douter de l'authenticité du Tombeau de sainte Anne, que nous ne doutons du lieu de la Lapidation de saint Étienne, et des Lieux plus vénérables encore de la Nativité, de la Résurrection et de l'Ascension de N. S. J. C.

Donc, Messieurs, interrogeons le sanctuaire afin de connaître son âge ; étudions-le en lui-même après avoir consulté les livres.

Et si, loin de se contredire, l'histoire et l'architecture se prêtent un fraternel concours, nous aurons trouvé, à nos espérances, un appui invincible.

Laissons de côté, un instant, l'architecture dont les réponses sont toujours un peu évasives, et interrogeons sa sœur, l'histoire, qui au moins, de temps à autre, répond de la façon la plus précise et la plus satisfaisante.

Medjer-ed-Din et Aboulféda nous ont déclaré que, avant les croisades, l'église existait déjà, puisque déjà elle avait été transformée une première fois en collège musulman. — D'autre part, les récits occidentaux du douzième siècle parlent de Sainte-Anne comme des autres monuments anciens, sans faire la moindre allusion à une récente construction ou même à une restauration quelconque.

Or, Messieurs, depuis la conquête par les Arabes, une loi bien connue, la loi du *statu quo*, encore en vigueur dans l'empire ottoman, défend de restaurer, à plus forte raison d'édifier le moindre oratoire chrétien sans une autorisation spéciale du chef de l'Islam. Aujourd'hui après

(1) Reuseus, *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. I, p. 149.

EXTRAIT DE LA "REVUE BIBLIQUE" D'AVRIL 1893.

des mois, des années, des dépenses énormes, on peut obtenir un firman, grâce surtout à l'esprit extraordinairement libéral de S. M. I. le sultan Abdoul-Hamid. Mais entre la conquête d'Omar et celle de Godefroy de Bouillon, l'histoire signale seulement l'érection d'une petite église, obtenue d'un sultan d'Égypte par des marchands amalfitains qui ne voulaient plus prier dans les églises grecques.

Pour les restaurations, on n'en trouve d'autorisées qu'à deux époques pendant le règne de Charlemagne, qui reçut de Haroun-al-Raschid les clefs de la Ville Sainte et pendant le règne de Charles le Chauve, sous le patriarche Elie, alors que l'émir de ce pays se convertit à la foi chrétienne.

Ces données suffiraient, Messieurs, pour établir *à priori* que l'église transformée en collégé musulman au dixième siècle est essentiellement la même que celle qui fut admirée en 870 par Bernard le Moine (*ecclesia permaxima*) et celle mentionnée au sixième siècle par Antonin le Martyr et qui s'étendait jusque sur un des portiques de la piscine Probatique.

(A suivre.)

ROME.

*Réception des paroissiens de la ville de Rome
par S.S. Léon XIII.*

Dimanche, le 28 janvier, le Saint-Père a célébré la messe à l'autel des saints Proesse et Martinien, dans la basilique de Saint-Pierre, en présence de douze mille fidèles des différentes paroisses de Rome.

A 8 heures, la foule avait déjà envahi la Basilique.

A 9½ heures le Saint-Père est entré dans Saint-Pierre par la chapelle du Saint-Sacrement, où il a été reçu par le cardinal Ricci, archi-prêtre de la Basilique, et tout le Chapitre.

Le Saint-Père est alors monté sur la *Sedia gestatoria*. Des applaudissements frénétiques éclatèrent et suivirent le Pape jusqu'à l'autel où il célébra la messe. Un chapelain célébra ensuite une messe d'actions de grâce.

Puis, tandis que Léon XIII se retirait derrière l'autel pour prendre une légère collation, les cardinaux s'avancèrent précédés par la garde suisse. On plaça un trône devant l'autel, et le Saint-Père vint s'y asseoir.

Le R. P. Desideri, doyen des curés de Rome, lut alors l'adresse au nom de tous ses collègues.

Le Saint-Père a répondu par quelques paroles, puis a fait lire un discours par Mgr Volpini.

Ce discours était ainsi conçu :

“ Nous agréons particulièrement le témoignage de dévouement du bon peuple de Rome, car ses fils sont les premiers dans Notre affection.

“ Vous comprenez Notre amertume lorsque Nous considérons les conditions malaisées qui sont faites à Rome et qu'aggravent encore indirectement les événements de la péninsule. Nous souhaitons que les misères présentes disparaissent et qu'un prompt rétablissement de l'ordre succède au trouble.

“ Mais en attendant, Rome souffre. Jadis, elle était assurée d'un certain bien-être, le gouvernement pontifical lui procura pendant des siècles une honorable tranquillité et une paisible aisance ; aujourd'hui, elle se trouve dans la gêne. Qu'au moins on profite de cette dure expérience pour reconnaître les origines du mal et y porter remède.

“ Inutile de se dissimuler que la ruine est aussi morale que matérielle. Cela étant, la justice et le sens politique conseillent d'agir à rebours de ce qui a été fait jusqu'ici.

“ Il faut revenir à la religion des ancêtres et approcher avec confiance et sans-arrière pensée de celui qui tient de Dieu le magistère suprême de la religion, car les paroles de vie que le Pape possède ont aussi la vertu de rendre prospère la vie de ce monde.

“ Nous avons établi l'Association de la Sainte-Famille. Nous vous exhortons à en suivre les pratiques et à en devenir les apôtres. La sanctification de la famille raffermira la société civile. ”

Après ce discours, le Saint-Père a donné la bénédiction d'une voix vibrante et forte. Puis il a admis au baisement des pieds les curés de Rome, adressant la parole à chacun.

Enfin Léon XIII est rentré au palais, après avoir été salué par de vives acclamations.

Il paraissait très bien portant, et n'a donné aucun signe de lassitude, bien que la cérémonie ait duré plus de deux heures.

Onze cardinaux, parmi lesquels le cardinal Langénieux, assistaient à cette cérémonie.

JEANNE D'ARC.

Le 27 janvier, la Sacrée Congrégation des Rites a déclaré Jeanne d'Arc vénérable.

Le Pape a confirmé le vote unanimement favorable et la question de la béatification n'est plus qu'une affaire de temps.

Cette décision est d'un heureux présage pour la France. Elle cause partout une immense joie.

L'APOSTASIE SELON LA DOCTRINE DE L'EGLISE.

Le mot apostasie signifie désertion ou défection. Ainsi, dans le langage chrétien, celui-là est appelé apostat, qui s'est séparé de Dieu, qui a rompu complètement le lien de la foi qui l'unissait à Dieu.

L'apostasie frappée de l'excommunication majeure spécialement réservée au Saint-Siège, est la défection complète de la foi reçue dans le baptême, et c'est en cela qu'elle diffère de l'hérésie : l'hérétique, en effet, déserte la foi catholique en un ou plusieurs points ; l'apostat au contraire abandonne ou répudie la croyance catholique prise dans son ensemble et universellement, et ne retient aucun article de cette croyance. Dans un sens large on appelle apostats ceux qui abandonnent l'Eglise catholique, pour passer à une secte quelconque.

La malice essentielle de l'apostasie consiste donc dans la désertion elle-même, ou l'acte horrible de répudier totalement la foi et la religion catholique. Il importe peu de substituer à la foi et à la religion de Jésus-Christ une croyance ou une secte quelconque, il suffit que le terme de la désertion soit l'incrédulité, de telle sorte que le déserteur reste dans l'état négatif où il s'est constitué par l'acte d'apostasie.

On devient donc apostat non seulement en désertant la foi catholique pour passer au judaïsme ou au mahométisme ou à une secte quelconque, mais encore en adoptant

les erreurs du naturalisme et du rationalisme par un acte formel, extérieur, et donné en connaissance de cause.

Les *libres-penseurs* sont des incrédules qui restent dans la pure négation spéculative et pratique de la foi et de la religion chrétienne. Aussi professent-ils assez ordinairement l'indifférentisme en matière religieuse. Il est donc bien évident qu'ils prennent le titre de libres-penseurs, non parcequ'ils ont une doctrine quelconque à laquelle ils s'attachent, mais uniquement parcequ'ils ne "pensent" pas, c'est-à-dire, parcequ'ils répudient toute croyance religieuse, et se déclarent libres et dégagés de toute règle révélée. On sait d'ailleurs que cette négation procède de l'abrutissement intellectuel et moral, surtout de la haine ; tel est en effet le propre caractère des incrédules et des libres-penseurs. Néanmoins il reste vrai qu'ils se sont complètement éloignés ou séparés de la foi catholique. — C'est pourquoi "les libres-penseurs, dit Mgr. Formisano, doivent à bon droit être considérés comme de vrais apostats, de même que tous ceux qui se sont volontairement éloignés du christianisme ; au nombre de ceux-ci doivent être placés tous les incrédules, qu'ils s'appellent matérialistes, panthéistes, etc."

L'apostasie a toujours été considérée comme un très grand crime parmi les catholiques. Ce péché fait descendre le chrétien au rang des infidèles. Autant que la chose dépend de lui, l'apostat efface de son front le caractère du baptême et tombe par là au-dessous de l'hérétique, qui le retient encore.

Aussi l'apostat est-il excommunié par le fait même de son apostasie, et ce péché inscrit le premier, avant l'hérésie, dans le catalogue des cas spécialement réservés au pape.

Des hommes, animés d'une fausse charité, se récrient contre l'excommunication dont l'Eglise frappe ceux qui ont sciemment et réellement répudié la foi catholique et la religion de Jésus-Christ, et qui affichent partout leur éloignement et même leur mépris pour la religion chrétienne. Ils essayent de justifier cet acte de trahison en soutenant que l'apostasie est plutôt un malheur qu'un mal grave, que l'apostat est un esprit indépendant et peut-être un esprit supérieur. Ils prétendent même que la bonne foi peut subsister avec l'apostasie.

Il faut ignorer complètement l'enseignement de l'Eglise et avoir perdu le sens chrétien pour émettre de telles opinions.

Bien différent est le langage de saint Pierre et de saint Paul lorsque, dans leurs épîtres, ils parlent de ces déserteurs de la foi catholique. *Il leur eût mieux valu, écrit le premier, ne pas connaître le sentier de la justice que de s'éloigner, après l'avoir connue, de la foi sainte qui leur a été enseignée (II Pet. II, 21). Impossible à ceux qui ont été une fois éclairés, dit saint Paul, qui ont goûté le don céleste, sont devenus participants du Saint-Esprit, et qui ont ensuite apostasié, impossible qu'ils se renouvellent par la pénitence, après avoir de nouveau crucifié le Fils de Dieu en eux-mêmes et l'avoir livré au mépris public (Heb. VI, 4). Que, de propos délibéré, nous abjurions, après être arrivés à la connaissance de la vérité, il n'y a plus de victime pour ce péché-là. (Ibid. X, 26). Gardez la foi, ayez une bonne conscience ; c'est en foulant aux pieds la conscience que plusieurs ont fait naufrage dans la foi. (I Tim. I, 19).*

Cette doctrine des apôtres a été interprétée par le savant cardinal Franzelin. Voici comment il s'exprime :

“ Comme il est vrai que *Dieu, s'il n'est délaissé, ne délaïsse personne, afin que chacun vive avec piété et avec justice.* (St. Aug. *De natura et grat. contra Pelag. c. 26*), il n'y a pour s'éloigner de la vraie foi, déjà reçue et acceptée sous la lumière de la grâce, soit par le doute volontaire, soit par la négation totale, que de pauvres infortunés qui méprisent la grâce et qui lui résistent. Le naufrage dans la foi est toujours précédé et toujours accompagné du mépris d'une bonne conscience,” (*De divina Trad. et Script. 703*).

N'est-ce pas une audacieuse témérité que de tenter d'atténuer et d'excuser le crime énorme d'un apostat, comme l'a fait un journal, qui se prétend catholique, au sujet de M. Louis Joseph Papineau ?

“ *Était-ce sa faute, s'il ne pouvait pas croire,*” dit la *Liberté*.

“ Eh bien, oui, répond *Le Courrier du Canada* c'était sa faute. Quand on a été baptisé dans le sein de l'Église, quand on a été élevé dans la vérité religieuse, quand on a communie, qu'on a été confirmé dans la foi, qu'on a reçu une éducation catholique, et qu'on perd ensuite cette foi de sa jeunesse, on la perd par sa faute, par la présomption, par les imprudentes hardiesses d'une science incomplète et vaine, par l'orgueil de l'esprit ou la corruption du cœur. Et ce naufrage de la foi est la tache et le malheur suprêmes d'une carrière d'homme. Mourir dans l'orgueil sinistre de l'incrédulité voulue, de l'incrédulité cherchée et acquise auprès des encyclopédistes, des libres-penseurs, des docteurs du mensonge et de l'impiété—comme les Michelet et les Quinet,—tel était le cas de Papineau—mourir ainsi c'est la plus effroyable des catastrophes, une catastrophe qui doit faire frémir tout vrai croyant.”

Nous ne pouvions mieux terminer cet article que par ces Lignes du journal catholique, qui respirent l'indignation de la foi outragée.

L. J. C.

POÈTE vs. MISSIONNAIRE.

L'Eglise a toujours été persécutée depuis sa fondation. Pendant trois siècles les empereurs romains ont fait couler à flots le sang de ses enfants. Ils ont inventé contre les chrétiens les calomnies les plus odieuses et les tourments les plus atroces.

L'Eglise est sortie plus forte et plus pure de cette fournaise ardente. Le sang des martyrs a été une semence de chrétiens.

Les hérésies ont attaqué et nié ses dogmes les uns après les autres. Les docteurs de l'Eglise et les conciles ont donné à sa doctrine les développements nécessaires, et la vérité a brillé d'un plus vif éclat.

Combien de fois les papes n'ont-ils pas été dépouillés de leurs biens et envoyés en exil ? Combien de fois les empereurs et les rois n'ont-ils pas usurpé les pouvoirs du Saint-Siège ?

Toujours les papes sont rentrés en triomphe à Rome, toujours ils ont repris possession de leurs droits ; et aujourd'hui, quoique prisonnier dans son palais, le Souverain Pontife jouit d'un prestige qui grandit de jour en jour, il est aimé, respecté et obéi de plus de deux cents millions de catholiques.

Depuis cent ans que de fois n'a-t-on pas prédit la ruine de l'Eglise. Et malgré les mensonges et les calomnies, malgré le mépris et les railleries, malgré les persécu-

tions de ses ennemis, l'Eglise est encore debout. Au milieu du bouleversement général qui menace les trônes les plus solides, elle demeure inébranlable comme le roc sur lequel elle est bâtie.

Le divin Maître l'a dit : " Quiconque tombera sur cette pierre sera brisé ; et celui sur qui elle tombera sera mis en poussière." (1)

Il est bon de rappeler cette parole du Christ aux ennemis de l'Eglise et aux insulteurs du clergé. Dans cette province l'Eglise et le clergé ne manquent pas d'ennemis. Les uns parlent et agissent ouvertement ; les autres travaillent dans l'ombre et se préparent à leur livrer un combat acharné.

On a déjà attaqué le clergé ; on l'a accusé de vouloir tout accaparer, de tyranniser les consciences et de terroriser les populations timides. On a dénigré l'enseignement qu'il donne dans les collèges et les séminaires. Par les mille bouches de la presse on publie le mensonge et la calomnie contre les prêtres et les communautés religieuses.

On appelle ça commencer le *bal*.

Et c'est un écrivain soi-disant catholique, c'est un poète qui revendique le titre de poète national, qui se vante de l'ouvrir. Il l'a ouvert, en effet, par une série de lettres remplies des injures les plus grossières et des calomnies les plus odieuses à l'adresse d'un religieux dont le crime est d'avoir démasqué ces faux catholiques qui font les libres-penseurs pour se mettre à la hauteur de leur époque.

Ces outrages rejaillissent sur le clergé tout entier. Il en souffre, mais il n'en mourra pas. Des adversaires plus redoutables que notre poète ont échoué dans l'exécution de ce plan infernal.

(1) St. Luc, XX, 18.

Voilà dix-neuf siècles que Satan frappe sur la pierre angulaire de l'Eglise et il ne l'a pas encore ébranlée.

Croyez-en le témoignage de l'histoire, ô poète, vous briserez toutes vos plumes avant de déchirer la robe du missionnaire.

L. J. C.

BULLETIN.

RETRAITE. — Le R. P. Z. Lacasse, O. M. I., a prêché une retraite à St.-Hubert, à la fin de janvier.

ORDINATIONS. — Dimanche, le 4 de ce mois, S. G. Mgr Blais a fait les ordinations suivantes dans la chapelle du Séminaire: *Diacre*: M. F. X. Ross, secrétaire de l'évêché; *Prêtre*: M. D. S. Giguère. Le nouveau prêtre a dit sa première messe au Séminaire le lendemain.

NOMINATIONS. — M. G. W. Frève a été transféré du vicariat de l'Île-Verte à la desserte de Cascapédiac; M. D. S. Giguère a été nommé vicaire à l'Île-Verte.

NEUVAINES. — La neuvaine de Rimouski commencée le premier samedi du carême a été prêchée par le Rév. M. A. Gauvreau, curé de Notre-Dame de Lévis.

PROFESSION. — Samedi, le 3 février, il y eut cérémonie religieuse chez les Sœurs du Saint-Rosaire. M. Julien Audet dite Sr M. du Bon Pasteur; M. Imella Banville dite Sr M. de Ste Agnès; M. Aglaé Chouinard dite Sr M. de St Antoine, sœurs choristes, et M. Adeline Dupont dite Sr M. de Nazareth; Marie Aucoin dite Sr M. de St Amédée; M. Véronique Poirier dite M. de Ste Marthe, et M. Joséphine Fournier dite Sr M. Auxiliatrice, sœurs converses, ont fait profession en présence de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Rimouski.

NÉCROLOGIE.

Le Séminaire de Rimouski vient d'être encore cruellement éprouvé par la mort presque soudaine de l'un de ses prêtres les plus dévoués, le Rév. M. Joseph Raymond Roy, directeur du Petit Séminaire.

Tombé malade le 22 janvier, M. l'abbé Roy a été enlevé de la manière la plus inattendue, après dix jours de souffrances, à l'affection de ses parents, de ses confrères et des élèves. Les soins les plus pressés des médecins et des Sœurs de la Charité n'ont pu maîtriser la fièvre qui a consumé en quelques jours une vie qui nous était précieuse à plus d'un titre.

M. Roy est décédé jeudi soir, le 1er février, dans la trente-troisième année de son âge et dans sa neuvième année de prêtrise. Son vénérable père est arrivé à temps pour lui faire ses adieux et recevoir son dernier soupir.

Ses funérailles devant avoir lieu à St-Arsène, sa paroisse natale, un service solennel a été chanté vendredi le 2, dans la chapelle du Séminaire par M. Normandin assistant-supérieur, en présence de Sa Grandeur Mgr Blais, des directeurs, des professeurs et des élèves. Quelques personnes de la ville y ont aussi assisté, ainsi que M. le curé et M. le vicaire de la cathédrale, M. le procureur de l'évêché, les Sœurs de la Charité et les Sœurs du Saint-Rosaire.

Avant de chanter l'absoute, Monseigneur a exprimé le sentiment de tous en disant combien la mort de M. Roy laisse un vide difficile à combler et combien est grande la perte que le Séminaire diocésain fait dans la personne d'un prêtre exemplaire, zélé et intéressé à son honneur et à sa prospérité.

Une enfance écoutée dans la pratique de la piété et de l'obéissance au foyer domestique, une jeunesse embellie des charmes de la vertu et passée au séminaire dans l'amour du devoir et dans l'application au travail, lui ont mérité la grâce insigne de la vocation sacerdotale qu'il estimait pardessus toutes les autres. Les précieuses qualités de l'esprit et du cœur dont M. Roy était doué, lui ont acquis l'estime et la confiance des âmes qu'il a dirigées dans le ministère soit comme vicaire à Carleton et à l'Île Verte, soit comme curé à St-Paul de la Croix. Toujours il a été animé d'un zèle ardent pour le salut des âmes, il a été plein de compassion pour les affligés, et de commisération pour les pécheurs. Son désintéressement et son dévouement pour les fidèles confiés à sa sollicitude sont dignes d'éloges ; ils sont les deux traits caractéristiques de sa trop courte carrière.

Dans l'exercice de ses fonctions de directeur du Petit Séminaire, M. Roy s'est toujours efforcé d'inspirer aux jeunes gens l'amour de la règle et du devoir, et de les accoutumer au travail. Redresser les défauts de caractère de ses élèves, exciter entre eux l'émulation pour la vertu et l'étude, les former à la vie chrétienne, en un mot en faire des hommes, tel était l'objet constant de ses soins, le but de ses labours, de ses avis, de ses conseils et de ses entretiens.

Deux ans et demi d'un travail ardu et d'un dévouement qui ne s'est jamais ralenti, ont épuisé ses forces et lui ont valu de recevoir à un âge encore peu avancé la récompense de ses mérites. Sa vie sera un modèle pour les élèves qui conserveront avec reconnaissance le souvenir d'un ami sincère et d'un bienfaiteur généreux.

Vers 2 heures le corps du regretté M. Roy a franchi

une dernière fois le seuil du Séminaire et a été transporté à la station. Les directeurs et les élèves ont suivi le convoi funèbre.

A St. Arsène le corps a été reçu par les membres de la famille du défunt. Un grand nombre de paroissiens l'ont suivi jusqu'à la maison paternelle.

Les funérailles ont eu lieu lundi, le 5. Les fidèles sont venus en grand nombre des paroisses environnantes où M. Roy avait des parents et des amis. La levée du corps a été faite par M. le chanoine Fournier, curé de la paroisse. M. le chanoine Rouleau, curé de la cathédrale, a chanté le service : MM. E. B. Gauvreau et J. A. Ouellet ont fait diacre et sous-diacre. Au chœur il y avait MM. les chanoines Carbonneau, Bernier et Bolduc, et MM. T. Gravel, P. Brillant, H. Tremblay, L. Rioux, J. H. Bernier, P. A. Bérubé, J. Ouellet, S. Fraser, Eug. Pelletier et Alph. Roy, ecclésiastique, frère du défunt.

Le Séminaire était représenté par M. le supérieur, MM. A. Bélanger, M. Belzile, A. Poirier, et par les élèves de la classe de physique.

Avant la fin de la cérémonie funèbre, M. le chanoine Sylvain, supérieur du Séminaire, a payé un dernier tribut d'éloges à la mémoire du prêtre pieux et zélé qui a édifié tous ceux qui ont eu des rapports avec lui et à son collaborateur dévoué dans l'œuvre si belle de la formation de la jeunesse. Puis les dernières prières de l'Église furent chantées et le cercueil fut descendu dans sa fosse à côté de celle d'un ancien curé de la paroisse, M. Lazare Marceau, dans le sanctuaire du côté de l'évangile.

Mercredi, le 9, un service a été chanté pour le repos de l'âme de M. Roy à St-Paul de la Croix où il a été curé pendant quelques années. Le rév. M. R. Cayouette, curé de St-Clément et confrère d'ordination du défunt, a officié. MM. D. Jobin, T. Gravel, L. D'auteuil, A. Poirier et J. Ouellet, ont assisté à ce service ainsi qu'un grand nombre de fidèles.

Le *Messenger de Sainte-Anne* doit un hommage particulier de reconnaissance à M. Roy qui, pendant deux ans, l'a rédigé malgré ses nombreuses occupations. Notre

sainte patronne, nous en avons la douce espérance, lui aura été secourable à ses derniers moments.

Nous recommandons bien vivement cet ami de sainte Anne aux prières de nos atonnés.

Le MESSAGER fera chanter une grand'messe pour le repos de son âme à Sainte-Anne de la Pointe-au-Père.

M. Roy non content de donner à son Alma Mater le meilleur de sa vie, a voulu aussi lui donner un dernier gage de son attachement en lui léguant le peu qu'il possédait. R. I. P.

ACTIONS DE GRACES.

Guérisons et faveurs obtenues par l'intercession de sainte Anne : M. Ernest Croft, *St-Gabriel* ; Dame P. Lachance, *Fall-River* ; M. Auguste Vaillancourt, *St-Damase* ; Une abonnée, Dame Eusèbe St-Laurent, *Petite Madeleine* ; M. L., Dame M. B., *Fall-River* ; Marie Carroll, Emma Desrosiers, *Ste-Flavie* ; Une abonnée et William McInnes, *Port Daniel* ; Dame Régina Thibault, *Augusta* ; un ivrogne corrigé, Dame Alfred Joncas, *Rivière au Renard* ; Léda Fournier et Sophie Caron, *St-Fabien* ; David M. Cormier, *Sweeneyville, N. B.* ; Dame J. L., *Petit Matane* ; Florestine Bélanger, *Manitoba* ; Dame George Lacroix et France Claveau, *Amqui* ; Dame Ferdinand Thibault, *Berlin Fall* ; Dame Barré, J. B. Tardif et Victoria Leclerc, *Cornwall* ; Jessie Demers, *Stanley, Wis.* ; C. M., *Beaucage Bay* ; Dame Anselme Lapointe, fils, une abonnée, Claire Ouellet et Dame George Trépanier, *St-Ulric* ; Dame Joséphine Fortin, *Harford* ; Dame X. L., Dame Cléophas Vaillancourt et un abonné, *St-Fabien* ; Rose Chouinard, Dame V. B. P., Dame D. J. et Dame A. B. G., *St-Mathieu*.

N. B.—Nous sommes obligé d'abrégier le plus possible la publication des faveurs attribuées à sainte Anne. Il n'est pas nécessaire que ces faits soient rapportés en entier pour que l'intention de ceux qui nous les communique soit remplie. En voyant son nom sur le *Messenger* chacun pourra s'assurer que nous en avons pris connaissance, et cela est suffisant.

Nous publierons cependant au long les relations qui offriront un intérêt particulier.

RECOMMANDATIONS.

Le triomphe de l'Eglise ; la conversion des pays infidèles, les œuvres diocésaines ; une personne qui a perdu la foi ; 3 enfants d'un caractère difficile ; 23 vocations ; 9 grâces de bonne mort ; 20 malades ; 2 jeunes gens en voyage dont l'un ne donne pas de ses nouvelles ; 2 épileptiques ; 3 familles ; la conversion de deux ivrognes ; succès dans les entreprises ; 3 intentions particulières ; les zélateurs et les zélatrices du *Messenger* et les bienfaiteurs de l'œuvre du pèlerinage.

ABONNÉS DÉFUNTS : Dame Sara Roy, épouse de Michel Plourde, décédée le 17 janvier à l'Assomption ; Amanda Beaulieu et Céline Paquet, de St-Ulric ; Dame Marie Angélique Roy, épouse de Sieur T. J. Lamontagne, décédée le 18 janvier à Ste-Anne des Monts ; Boniface Bernier, de St-Octave ; Agnès Hébert, de Williamstown ; J. B. Soucy, Olive Gagnon, épouse de Pierre Blier, Marie Courcy, épouse de Pierre Courcy, de St-Ulric ; Elzéar Chouinard, fils de Jacques, décédé au Lac Supérieur.

R. I. P..

Les Révérends messieurs Jos. Raymond Roy, décédé au Séminaire de Rimouski le 1er février, et Pierre Paradis décédé à Kankakee, Ill., le 4 février, étaient membres de la Société d'une messe, section provinciale.

F. X. Ross, D., Secrétaire.

Evêché de Rimouski, ce 12 février 1894.

AVIS.

Nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement sont priés de le faire le plus tôt possible.

Les abonnés qui changent de domicile ne doivent pas oublier de nous en avertir et de nous donner leur nouvelle adresse.

A l'avenir on devra s'adresser au R^{év.} R. P^{re}. SYLVAIN, RIMGUSKI, P. Q., pour ce qui regarde la réimpression, comme on devra continuer à le faire pour le paiement des abonnements.

AVANTAGES.

Tous ceux qui s'abonnent au *Messenger de Sainte-Anne* ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à leur intention. Il se dit, de plus, une messe par mois pour tous les défunts que les abonnés ont l'intention de recommander. Pour avoir part à ces avantages, il faut avoir payé l'abonnement d'avance.

AVIS

HORAIRE DES OFFICES DU SANCTUAIRE DE STE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE.

Dimanche et fêtes d'obligation : Grand'messe : 9½ hrs. En hiver 9¾ hrs.

Vêpres et vénération de la relique de sainte Anne ; 2 hrs.

Jours ouvriers : — Dernière messe : en été 7½ hrs., en hiver 8 hrs.

Récitation des prières à sainte Anne, avec recommandations chaque jour, le matin après la dernière messe. (40 jours d'indulgence).

TARIF.

Offrande de cierges pour être brûlés devant la relique de sainte Anne : 10 centins par cierge.

Lampe allumée devant la relique de sainte Anne : 50 centins pour une neuvaine : \$1.50 pour un mois ; \$15.000 pour une année. Cette lampe est à l'huile d'olive.

Honoraires des messes : Grand'messe \$3.00. Messes basses, 50 cts. Acquittées dans le sanctuaire autant que faire se peut.

OBSERVATIONS.

Le sanctuaire est ouvert aux pèlerins tous les jours, depuis l'*Angelus* du matin jusqu'à l'*Angelus* du soir ; et on peut vénérer la relique de sainte Anne en tout temps pourvu qu'on en fasse la demande au chapelain.

Les recommandations envoyées par la poste ou autrement sont faites suivant le désir exprimé.

On est invité instamment à signaler par écrit les grâces obtenues par l'intercession de sainte Anne.

A VENDRE.

On peut se procurer au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père, en s'adressant au curé du lieu, les objets de piété suivants :

1^o Croix en cuivre de 7 grandeurs, prix de 5 à 25 cts. pièce ou de 40 à \$2.00 la doz.

2^o Christs en nickel de 3 grandeurs, prix 30, 35 à 45 cts. pièce ou \$3.50, \$3.80, et \$5.00 la doz.

3^o Chapelets de 7 espèces, prix de 5 à 20 cts. pièce ou de 50 cts à \$1.50 la doz.

4^o Cœurs en vermeille de 4 grandeurs, prix 75 cts., 50 cts. \$1.00 et \$1.15 pièce.

5^o Bénitiers de 2 espèces, prix 20 et 25 cts. pièce ou \$2.00 et \$2.50 la doz.

6 Images de Ste Anne, prix de 2 à 15 cts. pièce ou de 20 cts. à \$1.50 la doz.

7^o Oratoire de Ste Anne, prix 5 et 10 cts. ou 50 cts. et \$1.00 la doz.

8. Médailles de Ste Anne, prix de 1 à 3 cts. ou de 10 à 30 la doz.

9^o Médailles diamantines de Ste Anne, prix 10, 15 et 20 cts. pièces, ou \$1.00, \$1.50 et \$2.00 la doz.

10^o Médailles de Ste Anne, prix 15, 20, 30 et 40 cts. pièce, ou \$1.50, \$2.00, \$3.50 et \$4.40 la doz.

11^o Photographies de l'église et du presbytère de Ste Anne de la Pointe-au-Père.

Extérieur et intérieur de l'église et du presbytère, 3 vues séparées.

No. 1, grandeur de $4\frac{1}{2} \times 6\frac{1}{2}$ pcs. 30 cts. pièces ou 75 cts. les 3, ou \$2.50 la doz.

No. 2, grandeur de $2\frac{1}{2} \times 3\frac{1}{2}$ pcs. 10 cts. pièce ou 25 cts. les 3, ou \$1.00 la doz.

Tous ces objets de piété ont été préparés à Paris, expressément pour notre sanctuaire, et ils sont tous à l'affigie du sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père.

